

1

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI
LA FORMATION DENTAIRE DE BASE
Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2026, Prague, République tchèque
Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2015, Bangkok, Thaïlande
Version originale adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2003, Sydney, Australie

2

3 CONTEXTE

4 La révision de cette déclaration de principe intitulée « La formation dentaire de base »
5 est proposée pour refléter l'évolution des besoins en matière de formation à la santé
6 bucco-dentaire au 21^e siècle. L'élan mondial visible pour élever la santé
7 bucco-dentaire au rang des priorités de santé mondiales, les progrès scientifiques et
8 technologiques, comme le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA),
9 l'évolution des attentes sociétales, l'intégration de la pratique fondée sur des données
10 probantes et l'importance croissante de la formation interprofessionnelle et des soins
11 collaboratifs nécessitent une approche actualisée, afin de préparer un personnel de
12 santé bucco-dentaire plus compétent pour répondre aux besoins de la population à
13 travers des soins axés sur la prévention, intégrés et fondés sur des données
14 probantes.

15 PÉRIMÈTRE

16 La présente déclaration de principe aborde les principes et les objectifs de la formation
17 de base à la santé bucco-dentaire, qui constitue le fondement d'une pratique dentaire
18 sûre, éthique, compétente, socialement responsable et durable, ainsi que du travail
19 clinique et de recherche.

20 Elle couvre :

- 21 • l'ensemble du cadre éducatif préparant les étudiants à la pratique dentaire
22 indépendante ;
23 • les compétences et les normes éthiques attendues des diplômés en médecine
24 dentaire ;
25 • la responsabilité des établissements d'enseignement et des organismes
26 régulateurs d'en assurer la qualité et la cohérence.

27 Dans ce contexte, la déclaration de principe souligne l'importance d'inclure les
28 domaines que les dentistes fraîchement diplômés doivent être en mesure de maîtriser

dès leur entrée en pratique clinique, ainsi que les compétences fondamentales que tous les cliniciens doivent continuellement démontrer et développer par la formation professionnelle continue.

DÉFINITIONS

La formation dentaire de base désigne l'enseignement formel de premier cycle ou de deuxième cycle qui fournit aux futurs dentistes les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs requises pour assurer des soins sûrs, éthiques et centrés sur la personne, ainsi que pour s'engager dans un développement professionnel tout au long de leur carrière.

PRINCIPES

La formation dentaire de base doit reposer sur une pratique éthique, fondée sur des données probantes et centrée sur la personne, conformément aux règles et réglementations nationales. La formation dentaire de base doit être inclusive, équitable et adaptable aux besoins de la société et aux priorités du système de santé.

DÉCLARATION

La FDI encourage les associations dentaires nationales, les établissements d'enseignement et les organismes régulateurs à adopter et à réviser périodiquement des programmes d'études axés sur les compétences et alignés sur les normes internationales. Cela garantit que les nouveaux diplômés :

- exercent une médecine dentaire sûre et fondée sur des données probantes en intégrant l'expertise technique, le raisonnement clinique, la communication et l'éthique professionnelle ;
- comprennent l'importance de la recherche dentaire, des connaissances scientifiques et des compétences d'évaluation critique, y compris l'éthique de la recherche, et développent un état d'esprit axé sur la recherche ;
- comprennent le lien entre la santé bucco-dentaire, la santé générale et la qualité de vie ;
- comprennent la nécessité de stratégies de prévention et d'initiatives de promotion de la santé bucco-dentaire, tant à l'échelle des individus que de la communauté ;
- sont conscients des besoins locaux spécifiques en matière de santé publique et de la façon d'intégrer ces besoins à leur pratique clinique ;
- assurent des traitements éthiques, culturellement sûrs et fondés sur des données probantes ;
- intègrent de manière responsable les innovations scientifiques et cliniques, les technologies numériques et l'intelligence artificielle tout en maintenant le jugement clinique et l'interaction avec le patient ;
- développent la préparation clinique grâce à un équilibre bien défini entre l'apprentissage théorique et la formation pratique/clinique ;

- maîtrisent le numérique et l'IA, y compris l'intégration responsable des innovations scientifiques et cliniques, la confidentialité des données, la cybersécurité et l'évaluation critique des technologies émergentes ;
- développent des compétences de pensée critique, de résolution de problèmes et d'apprentissage continu pour appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes et centrée sur le patient.

La FDI encourage une harmonisation accrue des principaux éléments des programmes d'études entre les pays afin de promouvoir la cohérence des résultats scolaires et des niveaux de compétence des diplômés conformément à la législation de chaque pays membre :

- les établissements d'enseignement dentaire doivent promouvoir la collaboration interprofessionnelle et intégrer les sciences du comportement et de la communication tout au long du programme d'études ;
- le développement du corps professoral, l'assurance de la qualité et les mécanismes d'évaluation doivent favoriser l'amélioration continue et permettre d'évaluer les compétences techniques, le professionnalisme, l'éthique et les capacités de communication ;
- les méthodes d'évaluation doivent s'aligner sur les principes fondés sur les compétences et évaluer non seulement les connaissances et les compétences techniques, mais aussi la prise de décision clinique, la communication et le comportement professionnel ;
- les établissements d'enseignement doivent définir des normes minimums transparentes pour la formation pratique, clinique et basée sur la simulation, conformément aux directives internationalement reconnues ;
- l'alignement sur la législation nationale et les cadres d'accréditation est essentiel pour obtenir des résultats scolaires cohérents ;
- les établissements d'enseignement doivent intégrer des méthodes d'enseignement innovantes, une formation assistée par simulation et des technologies d'apprentissage numérique, le tout soutenu par des approches d'évaluation formative et sommative qui favorisent la rétroaction continue et le développement des compétences ;
- les établissements d'enseignement dentaire doivent assurer le développement des compétences académiques de base des étudiants, y compris l'analyse critique, la recherche et la communication efficace des idées et des arguments, conformément aux normes attendues d'un professionnel de santé bucco-dentaire diplômé ;
- les programmes d'études doivent être conçus de manière à ce que les diplômés en médecine dentaire possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer des soins bucco-dentaires primaires appropriés à tous les membres de la société, y compris les groupes vulnérables et les personnes handicapées ;

- les établissements d'enseignement dentaire doivent veiller à ce que les éducateurs dentaires reçoivent une formation appropriée pour répondre aux besoins changeants des étudiants en médecine dentaire ;
- les établissements d'enseignement doivent également promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion tout en favorisant un environnement d'apprentissage psychologiquement sécuritaire qui favorise le bien-être des étudiants et des professeurs.

MOTS CLÉS

formation dentaire de base, compétences, éthique, apprentissage tout au long de la carrière, recommandations internationalement reconnues

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques et éducatives disponibles au moment de son adoption. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des conditions socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES

1. World Health Organization. (2023). *Global Oral Health Action Plan 2023–2030*. Available from: <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/022cde3b-a0d8-440e-8b5e-7ab5a90f89e6/content> [Accessed 7 January 2026].
2. Koole, S., Van Den Brulle, S., Christiaens, V., et al. (2017). Competence profiles in undergraduate dental education: A comparison between theory and reality. *BMC Oral Health*, 17(1), 109.
3. American Dental Association. (2024). *Trends in U.S. Dental Schools 2024*. Available from: https://www.ada.org/-/media/project/ada-organization/ada/ada-org/files/resources/research/hpi/trends_us_dental_schools_2024.pdf?rev=12c8e3fbda7e470887674a484f452d24&hash=33AB962C75F4F70BE27E4537A05DD382 [Accessed 7 January 2026].
4. American Dental Education Association (ADEA). (2024–2025). *Trends in Dental Education 2024–2025*. Available from: https://www.adea.org/docs/default-source/adea-main/publications/adea-trends/adea_trends_2024_25.pdf?sfvrsn=1384b8f6_3 [Accessed 7 January 2026].
5. Zitzmann, N. U., Matthisson, L., Ohla, H., & Joda, T. (2020). Digital undergraduate education in dentistry: A systematic review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(9), 3269.
6. Australian Dental Council. (2021). Accreditation Standards for Dental Practitioner Programs. Available from: https://www.adc.org.au/files/accreditation/standards/ADC_DCNZ_Accreditation_Standards.pdf [Accessed 7 January 2026].
7. Annamma, L. M., Rama Varma, S., Abuttayem, H., et al. (2024). Current challenges in dental education – a scoping review. *BMC Medical Education*, 24, 1523.

- 155 8. Association for Dental Education in Europe (ADEE). (2017). *The Profile of*
156 *Undergraduate Dental Education in Europe*. Available from: [Undergraduate-](#)
157 [Dental-Education-The-European-Perspective-Consultation.pdf](#) [Accessed 7
158 January 2026].
- 159 9. Council of European Dentists (CED). (2023). Profile of the Dentist of the
160 Future – Key Driving Forces in Dentistry. Available from:
161 [https://www.cedentists.eu/wp-content/uploads/2023/11/CED-DOC-2023-027-](https://www.cedentists.eu/wp-content/uploads/2023/11/CED-DOC-2023-027-FIN-E.pdf)
162 [FIN-E.pdf](https://www.cedentists.eu/wp-content/uploads/2023/11/CED-DOC-2023-027-FIN-E.pdf) [Accessed 7 January 2026].
163
164